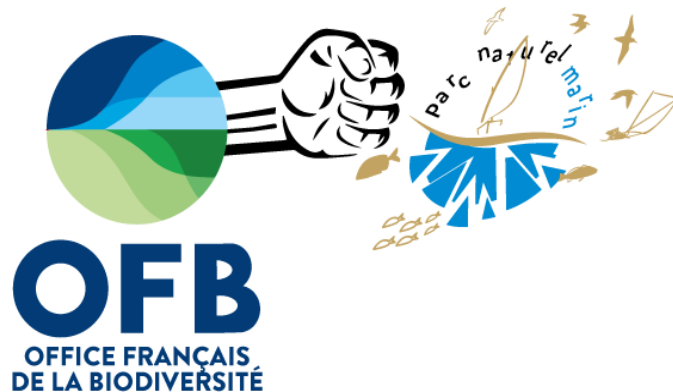




Création de l'Office français pour la biodiversité : le réseau des parcs naturels marins et la protection de la mer en morceaux



Le 9 juillet, l'Assemblée nationale, puis le Sénat le **x** juillet vont voter la loi portant création de l'Office français de la biodiversité (OFB), qui va fusionner l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Cette date coïncide avec la réunion du Comité d'orientation de la mer et des littoraux de l'AFB, au siège du Comité national des pêches maritimes à Paris. Cette instance interne à l'AFB est constituée d'une cinquantaine d'acteurs de la mer, dont les présidents de parcs naturels marins, et est censée orienter les décisions stratégiques de l'AFB pour ce qui concerne les milieux marins. Comme le personnel, cette instance n'a jamais été associée à la réflexion sur l'organisation liée à la mer au sein du futur OFB et est placée devant le fait accompli. C'est donc à un exercice de service après-vente et d'enfumage que le préfigurateur de l'OFB, Pierre Dubreuil, a convié les acteurs de la mer, le jour même du passage de la loi devant les députés.

La création de l'Office français de la biodiversité sonne le glas de l'ambition de la France et de son rôle moteur en matière de protection du milieu marin. L'organisation retenue et le manque de moyens attribués à la composante marine de l'OFB impliqueront :

- **la fin de la cohérence des politiques nationales et européennes de protection du milieu marin,**
- **l'éclatement du réseau des aires marines protégées, en particulier celui des parcs naturels marins,**
- **l'isolement des problématiques ultramarines, particulièrement dans leur dimension marine, au sein d'une direction unique et sous-dimensionnée,**
- **l'affaiblissement de l'expertise marine de l'établissement, par un saupoudrage de ses moyens humains et financiers.**

Quand les présidents de parc naturels marins interpellent le Ministre

Huit présidents de parcs naturels marins ont adressé une lettre au Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, le 22 mai 2019, pour lui faire part de leur exaspération face à l'absence des moyens qu'il leur avait promis début 2019. Les présidents de PNM alertent aussi le Ministre sur le risque que la création de l'OFB dégrade la dynamique des parcs naturels marins en tant que projets de territoire (voir courrier des présidents de PNM).

Quand le préfigurateur tourne le dos à la mer

Le réseau de 9 parcs naturels marins va être éclaté dans 6 directions régionales terrestres du futur OFB et dans une direction des Outre-mer pour les 3 PNM ultramarins (Mayotte, les Glorieuses et la Martinique). D'une part, ces parcs ne seront plus en capacité de mutualiser, capitaliser et optimiser leurs moyens ; d'autre part ; il leur sera difficile de contribuer aux politiques nationales, européennes et ultramarines de protection du milieu marin (Natura 2000, Directive cadre stratégie pour le milieu marin, stratégie nationale des AMP, conventions internationales ...) faute de d'intégration dans une unité de portée nationale (comme c'était encore le cas dans l'AFB, avec sa Direction « parcs et aires protégées »). Par ailleurs, la nouvelle organisation n'apporte pas de garantie sur la prise en compte de la gouvernance locale des PNM, représentée par leurs Conseils de gestion. Le service dédié aux parcs naturels marins disparaîtra et sera remplacé par un service chargé de l'ensemble des aires marines protégées.

Le cas des aires marines protégées constitue la partie visible de l'iceberg : l'ensemble des missions marines et des personnels seront éclatés dans l'OFB. Les missions consacrées à la Mer (du local à l'international) dans l'OFB et leurs personnels vont ainsi être ventilés dans 17 directions ou services. A charge d'un « délégué à la mer », sans pouvoirs décisionnels, de veiller à la cohérence globale et à la contribution de l'OFB à l'atteinte des objectifs des différentes politiques nationales, européennes, ultramarines et internationales. Ce « délégué mer » fantôme ne pilotera même pas les services centraux dédiés aux milieux marins, lesquels ont perdu de nombreux postes depuis la création de l'AFB.

C'est cette entreprise de démolition sans vision, sans justifications et sans moyens que plusieurs acteurs de la mer ont eux-aussi dénoncé dans différents courriers au Ministre de la transition écologique et solidaire, ou lors d'échanges avec le directeur de la préfiguration de l'OFB, Pierre Dubreuil. Parmi ces acteurs : la présidente du Comité national mer et littoral (Karine Claireaux), le Maire de Brest (François Cuillandre) craignant de voir disparaître le pôle marin de l'AFB, les associations WWF, France nature environnement et Surfrider Foundation, les syndicats CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, etc. (voir courrier des représentants du CNML)

Quand le Ministre et le préfigurateur de l'OFB font la sourde oreille

A ce jour, ni les acteurs de la mer, ni les syndicats, n'ont obtenu de réponse à leurs demandes ou revendications. La création de l'OFB se fait à marche forcée, sans considérations des personnels, de leurs missions et des responsabilités du futur établissement. Pour la préservation des milieux marins, l'organisation de l'OFB va à l'encontre des acquis du Grenelle de la mer, qui ont permis en dix ans une avancée majeure dans la protection des mers et des océans en France. Pour aggraver encore les choses, la création de l'OFB est conduite dans un contexte de moyens décroissants, 130 postes sur 2600 devant être supprimés en trois ans, en épargnant les services départementaux terrestres qui forment le gros des troupes.

Ce que nous demandons et dont certains acteurs de la mer se font écho :

- **La conservation de la dynamique du réseau des aires marines protégées, en particulier celui des parcs naturels marins, en évitant l'éclatement dans de multiples directions régionales et la direction ultramarine ;**
- **Le renforcement par des postes pérennes, comme l'a promis M. De Rugy, au profit des 9 parcs naturels marins et du sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles**

- **La création d'une entité « milieux marins » rassemblant l'ensemble des missions et des équipes dédiées à la mer ;**
- **La reconnaissance officielle du pôle de Brest en tant que pôle marin du futur établissement et comme interlocuteur de rang national pour tous les acteurs de la mer ;**
- **L'intégration des équipes ultramarines dans cette entité « milieux marins » afin qu'elles bénéficient de l'expertise, de l'expérience et de moyens à la hauteur des enjeux colossaux de protection de la biodiversité marine dans les Outre-mer.**

Quand il y a urgence

Deuxième nation maritime en termes de superficie, présente dans tous les océans, la France a une responsabilité primordiale envers la protection du milieu marin. En 10 ans, depuis le Grenelle de la mer, elle a fait la démonstration d'une politique volontariste notamment par la création d'un des plus importants réseaux d'aires marines protégées au niveau européen (23% d'AMP en 2019 contre moins d'1% il y a douze ans). Mais au-delà du chiffre, c'est l'efficacité et les moyens de la gestion qui sont aujourd'hui sur la sellette, compte-tenu de l'organisation retenue pour la composante marine de l'OFB. Pourtant les enjeux sont essentiels et des solutions doivent être mises en œuvre d'urgence, aux échelles locale, régionale, nationale et internationale. En effet, toutes les études indiquent la dégradation alarmante des écosystèmes marins. Le congrès de l'IPBES, le GIEC de la biodiversité des Nations-Unies, en mai 2019 en France, en a fait le constat :

- 33 % des récifs coralliens, des requins et espèces associées et 1/3 des mammifères marins sont menacés.
- 66 % du milieu marin ont été significativement modifiés par l'action humaine.
- 33% des populations de poissons commerciaux ont été exploités à des niveaux non durable et 60% au niveau maximum de pêche durable.
- 245 000 km², soit plus de la surface du Royaume-Uni, sont considérés comme des zones mortes côtières suite à l'afflux d'engrais.

Le rapport de l'IPBES souligne parmi les approches et initiatives à développer pour reconquérir la biodiversité marine :

- Une gestion des pêches qui prenne mieux en compte les interactions entre les différents écosystèmes (gestion écosystémique).
- Une meilleure approche de l'aménagement du territoire pour limiter les conséquences sur le milieu marin.
- [Le renforcement du réseau d'aires marines protégées.](#)
- [La protection et la gestion des zones clés de la biodiversité marine.](#)
- La réduction des pollutions par ruissellement dans les océans

Un récent sondage réalisé par Ouest France et Le Marin indique l'intérêt grandissant des Français pour la biodiversité marine (75% des sondés, contre 62% en 2009), qu'ils vivent près ou loin de la mer. Par ailleurs, la quasi totalité des contributions au Grand débat national (source : Cluster Maritime Français) avait trait à des questions environnementales, parmi lesquelles 350 000 contributions portaient sur la mer et les questions maritimes.

Pour être capable de relever ces défis et prendre en compte l'attente sociétale, l'OFB doit organiser ses équipes de façon à assurer ses missions de préservation des milieux marins. Et non se limiter à satisfaire les exigences de Bercy, en optant pour une organisation qui va ramener la protection de la biodiversité marine à l'âge des cavernes, celui d'avant le Grenelle de la mer !